

Démarches étrangers



Vous êtes demandeur d'asile et avez une attestation de demande d'asile (ATDA) bientôt périmée ?

ou

Vous voulez mettre à jour l'adresse de votre ATDA ?

ou

Vous êtes réfugié ou protégé subsidiaire, et vous avez un récépissé (RCS) bientôt périmé ?

ou

Vous voulez mettre à jour l'adresse de votre RCS ?



Vous avez une ATDA et avez obtenu l'asile ?



À compter du 1 mars 2024, vous devez faire la demande sur le site préfecture

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-de-la-marne-service-de-l-immigration-as>

Vous devez demander un 1er titre de séjour sur le portail ANEF via le site préfecture

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

